

N° 62

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 38

JOURNAUX OFFICIELS

*Rapporteur spécial : M. Pierre GAMBOA*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalbert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrain, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Gotschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossiou, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> légial.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 47), et in-8° 458.  
Sénet : 61 (1983-1984)

---

Loi de Finances - Journaux Officiels.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION...</b>	<b>5</b>
<b>EXAMEN EN COMMISSION .....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>I. PRESENTATION GENERALE DES CREDITS .....</b>	<b>8</b>
A) Recettes .....	8
B) Dépenses .....	9
Tableau récapitulatif .....	10
<b>II. OBSERVATIONS .....</b>	<b>13</b>
<b><i>A) Photocomposition. La modernisation des techniques de composition et d'impression se poursuit au rythme prévu .....</i></b>	<b>13</b>
1) Calendrier d'implantation de la photocomposition ....	13
2) Analyse des crédits budgétaires .....	14
<b><i>B) Sous-traitance. En raison notamment de difficultés d'adaptation aux nouvelles techniques, le volume de la sous-traitance est resté d'un niveau élevé.....</i></b>	<b>14</b>
1) Accroissement du volume de la sous-traitance .....	14
2) Causes .....	15
3) Perspectives .....	15
<b><i>C) Microfichage. Le succès des éditions sur microfiches se confirme .....</i></b>	<b>16</b>

<b>D) Tarifs. Subvention d'équilibre. Les conditions de l'équilibre financier ne paraissent pas satisfaisantes .....</b>	<b>17</b>
1) Causes du déséquilibre .....	17
a. accroissement des coûts .....	17
b. retard des hausses tarifaires .....	17
2) Effets du déséquilibre .....	18
a. sur le plan de la sincérité des prix .....	18
b. sur le plan du contrôle budgétaire .....	19
<b>E) Personnel. Le bilan des actions menées depuis quelques années apparaît positif mais l'introduction de technologies nouvelles entraîne des incertitudes concernant l'emploi.....</b>	<b>19</b>
1) Bilan des actions .....	19
a. formation .....	19
b. contrat de solidarité .....	20
2) Incertitudes de l'avenir.....	20
<b>ANNEXES .....</b>	<b>22</b>

## **OBSERVATIONS DE LA COMMISSION**

La commission enregistre avec satisfaction que l'adaptation du Journal Officiel aux techniques modernes d'impression se poursuit au rythme prévu.

La commission observe que la distorsion tarifaire reste importante et qu'un rattrapage paraît nécessaire.

La commission constate qu'en raison des contraintes d'adaptation aux nouveaux matériels, le volume de la sous-traitance s'est maintenu à un niveau élevé.

La commission estime souhaitable de développer les recherches sur l'avenir de l'établissement et une meilleure utilisation de son potentiel technologique par les administrations.

## EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des Finances a procédé à l'examen du projet de budget annexe des Journaux Officiels pour 1984 dans sa séance du 12 octobre 1983.

M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial, a tout d'abord indiqué que le projet de budget d'un montant de 391 millions de francs s'inscrivait dans le mouvement d'adaptation du Journal Officiel aux techniques modernes d'impression, et répondait à la volonté de l'Etat de disposer, dans ce domaine, d'un outil technologique de pointe.

Le rapporteur spécial a ensuite observé que la distorsion entre le prix de vente et le prix de revient se maintenait. Le rattrapage des prix, entamé en 1979 après plus de dix ans de stagnation, a été stoppé en 1982 et 1983 pour des motifs conjoncturels et la subvention d'équilibre reste d'un niveau élevé.

Par ailleurs, le volume de la sous-traitance reste important, en raison des délais d'adaptation aux nouveaux matériels et surtout des difficultés de faire des prévisions dans ce domaine. C'est aussi le cas pour l'évolution des taux de change qui a majoré le coût de certains marchés passés en 1981 avec des constructeurs étrangers en l'absence de produits français compétitifs.

L'établissement paraît aujourd'hui à la croisée des chemins et l'introduction des technologies nouvelles entraîne des incertitudes concernant l'emploi.

Le rapporteur spécial a, ensuite, annoncé que deux commissions avaient été créées auprès du Premier Ministre et du Conseil d'Etat pour rationaliser l'utilisation du Journal Officiel par les administrations.

M. André Fosset a regretté que le Journal Officiel ne se soit pas équipé de matériels français.

Sous les bénéfices des observations présentées, la Commission des Finances a proposé au Sénat d'adopter le projet de budget annexe des Journaux Officiels pour 1984.

## **INTRODUCTION**

**Mesdames, Messieurs,**

Depuis 1979, les crédits des Journaux Officiels sont présentés sous la forme d'un budget annexe. Selon les normes du plan comptable général, ce budget comporte 2 sections :

– la section d'exploitation décrit les opérations affectant les résultats de la gestion annuelle ;

– la section des opérations en capital retrace les opérations affectant la composition du patrimoine.

## **I - PRESENTATION GENERALE DES CREDITS PROPOSES POUR 1984**

Le budget annexe des Journaux Officiels s'élève en recettes et en dépenses à 391 362 974 F, ce qui représente une augmentation de 12,25 % des crédits par rapport au budget de 1983.

### **A) RECETTES**

Les recettes inscrites au budget annexe des Journaux Officiels proviennent pour 85,8 % des recettes propres, et pour 14,2 % d'une subvention du budget général.

#### **1) Les recettes propres**

Les recettes propres devraient représenter 335 750 000 F en 1984, soit une diminution apparente de 1,7 % par rapport au budget initial de 1983.

Cette diminution résulte en réalité d'une surévaluation des recettes attendues pour 1983. Le budget voté pour 1983 a été préparé sur la base d'une augmentation de 40 % de tous les tarifs. Les décrets 82-1127-1128-1129-1130 du 28.12.1982 fixant les tarifs des abonnements, ventes au numéro et annonces, ont limité l'augmentation à 8 % au 1.1.1983, diminuant ainsi la valeur réelle des recettes propres en 1983.

La répartition interne des recettes propres ne devrait pas connaître de changement par rapport à 1983, soit :

- produit des annonces : 78,7 %
- ventes au numéro ou par abonnements : 17 %
- travaux pour le compte d'autres administrations : 4,3 %.

2) La subvention du budget général inscrite au budget des Services Généraux du Premier Ministre (chapitre 36.52), destinée à compenser les contraintes de service public qui pèsent sur les Journaux Officiels, est fixée à 55,6 MF (contre 7 MF en 1983).

Cette progression résulte en partie de la sous-évaluation de la subvention initiale de 1983. Une subvention complémentaire de l'ordre de 83 MF devrait intervenir en fin d'exercice.

Le montant de la subvention pour 1984 est fondé sur une augmentation tarifaire de 25 %. Si cette augmentation était amputée ou retardée, il est à craindre que, comme par le passé, on ne soit conduit en cours d'année à une réévaluation de la subvention d'équilibre.

## **B) LES DEPENSES**

### **1) La section d'exploitation**

Les dépenses nettes de fonctionnement représentent 376 962 974 F, soit une augmentation de 15,2 % par rapport aux crédits votés de 1983.

Les mesures nouvelles, qui représentent 91 % de cette augmentation, atteignent globalement 45 888 330 F. Elles concernent trois secteurs :

- Les mesures intéressant le personnel représentent 80 % de l'ensemble des mesures nouvelles, soit 36 392 488 F. Elles se décomposent en :

- Une provision destinée au financement des augmentations de salaires des ouvriers et employés placés sous le régime de la convention collective de la presse parisienne (soit 98 % du personnel) et des revalorisations des rémunérations publiques en 1984.

- Un ajustement pour tenir compte de l'augmentation du nombre des suiveurs en 1984 (93 suiveurs en 1984 contre 30 en 1983).

- Une économie résultant de la transformation d'un emploi de chef de service.

- Une mesure nouvelle (+ 1 816 785 F) est destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la banque de données du Bulletin Officiel d'Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

- Diverses mesures d'ajustement interviennent à concurrence de 7,3 MF.

L'essentiel de cet ajustement concerne l'article 42 (transports sur ventes) du chapitre 62-04 (transports et déplacements). Il provient de la majoration des frais des PTT afférents aux envois semi routés. Les PTT procèdent depuis quelques années à des rattrapages massifs des tarifs d'affranchissement des journeaux et périodiques (700 % en 5 ans), ce qui explique l'importante progression de cette dotation (+ 4,58 MF soit + 77 % par rapport à 1983).

## 2) La section des opérations en capital.

Pour la deuxième année consécutive, les crédits prévus pour 1983 au titre des opérations en capital connaissent une contraction sensible.

Les autorisations de programme diminuent de 9,12 %. Les crédits de paiement diminuent de 33 %.

Cette décélération n'affecte cependant pas le programme de mise en oeuvre des investissements de photocomposition qui entre dans sa phase d'achèvement.

Ces évolutions sont retracées dans le tableau ci-dessous.

### CREDITS EN FRANCS

	1983		1984	
	Crédits votés	Services votés	Mesures nouvelles	TOTAL
Première section Exploitation				
Total net	327 131 076	331 474 644	45 888 330	376 962 974
Deuxième section opérations en capital				
A.P.	13 700 000			12 450 000
C.P.	21 500 000	9 509 000	4 891 000	14 400 000
<b>Total (Exploit. + C.P.)</b>	<b>348 631 076</b>	<b>340 983 644</b>	<b>50 379 330</b>	<b>391 362 974</b>

**Observations**

Les modifications apportées aux dotations inscrites dans le budget annexe pour 1983 sont les suivantes :

- ouverture de crédits en faveur des oeuvres sociales (+ 7 099 F, arrêté du 29.04.83) ;

- virement de crédits (600 000 F, arrêté du 27.09.83) ;

. annulation au chapitre 64-01, transports et déplacements ;

. ouverture au chapitre 60-01, achats ;

- En outre, pour les raisons indiquées, une subvention complémentaire d'équilibre de l'ordre de 80 MF devrait intervenir en fin d'année.

## II - OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

### ***A) La modernisation des techniques de composition et d'impression se poursuit au rythme prévu***

#### **1) Le calendrier d'implantation de la photocomposition est respecté**

Le projet de modernisation des techniques d'impression a été adopté en mai 1981. La mise en place de la photocomposition devrait être étalée sur les années 1982-1986.

● La première phase prévue du 1er octobre 1982 au 1er octobre 1983 s'achève dans les délais prévus. Elle prévoyait la saisie des éditions suivantes :

- Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) ;
- Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ;
- Brochure 1014 (Traitement des Fonctionnaires) ;
- Bulletin des Décorations, Médailles et Récompenses.

Le système est aujourd'hui opérationnel pour les trois premiers bulletins. Le quatrième est programmé pour la fin de l'année. Le calendrier devrait être respecté pour les autres phases.

● La deuxième phase s'étendra d'octobre 1983 à octobre 1984 et intéressera principalement l'édition des Lois et Décrets ainsi que des documents administratifs et des textes d'intérêt général.

● La troisième étape prévue du mois d'octobre 1984 au mois d'octobre 1985 intéressera les éditions des Débats Parlementaires (Assemblée nationale et Sénat) ainsi que les Documents Parlementaires.

● La dernière phase d'introduction de la photocomposition s'étalera d'octobre 1985 à octobre 1986. Elle concernera les éditions suivantes :

- Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)
- Bulletin Officiel du Service des Prix (BOSP)
- Bulletins Ministériels
- Brochures et divers.

**2) Cette priorité est confirmée par l'analyse des crédits budgétaires.**

Les investissements liés à la photocomposition (matériels de photocomposition et investissements d'adaptation) représentent près de 90 % du total des dépenses en capital (voir tableaux 1 et 2 en annexe). La plupart des matériels lourds sont aujourd'hui en place et l'infléchissement de la dotation en capital correspond au rythme normal de déroulement de programme./

En effet, il était absolument indispensable de disposer, dès la deuxième phase, d'une configuration des matériels aussi complète que possible pour envisager la sortie de l'édition des Lois et Décret avec toutes les conditions de garantie et de sécurité nécessaires.

C'est la raison pour laquelle les crédits d'investissement passent par un maximum en 1982 puis décroissent en 1983 et 1984, car les investissements lourds (rotatives offset, photocomposeuses, calculateurs, chaîne de fabrication des plaques offset) ont été commandés en 1982, installés et testés en 1983 pour préparer la sortie de l'édition des Lois et Décrets dans les prochains mois.

Les autorisations de programme : 5,8 MF en 1981, 19,1 MF en 1982, 9 MF en 1983 et 7,3 MF prévus pour 1984, correspondent à un programme d'installation des matériels et des logiciels permettant d'implanter les procédés nouveaux de composition et d'impression selon le plan prévu à l'origine pour prendre en charge l'ensemble des éditions traitées à la Direction des Journaux Officiels.

***B) En raison notamment de difficultés d'adaptation, le volume de la sous-traitance est resté d'un niveau élevé.***

1) La sous-traitance était jusque là utilisée de façon régulière pendant la session parlementaire lorsque le plan de charge des ateliers ne permettait pas d'absorber des travaux supplémentaires dans les délais demandés.

Tenant compte du plan d'implantation de la photocomposition programmé au Journal Officiel, il avait été estimé qu'une économie sensible pouvait être réalisée par la prise en charge par le nouveau procédé de fabrication de certaines éditions (le Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales notamment).

Non seulement ce dégonflement de la sous-traitance ne s'est pas produit, mais celle-ci s'est même accrue en 1982 et 1983.

- En composition, le nombre de pages composées en sous-traitance a représenté 29,78 % du nombre total de pages composées par les Journaux Officiels, en progression de 15 % par rapport à 1981.

- En impression, le nombre de pages imprimées en sous-traitance a représenté 13,4 % du total des pages imprimées par les Journaux Officiels, en progression de 6,9 % par rapport à 1983.

## **2) Cette progression est le résultat de trois facteurs.**

La formation des personnels et le recyclage des opérateurs sur les nouveaux systèmes, notamment le détachement sur le système de photo-composition de 40 opérateurs (linotypistes et typographes), a réduit l'effectif affecté au plomb et amené à sous-traiter la composition de certains travaux jusqu'alors effectués par le procédé de plomb. Ce fut le cas du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et des questions du Sénat.

D'autre part, l'adaptation au système propre aux Journaux Officiels ne permet pas aux agents recyclés d'atteindre immédiatement un niveau de production conforme aux normes de la profession. Cette situation est naturellement provisoire ; le Journal Officiel devrait connaître dès 1984 un sensible accroissement de productivité.

Enfin, et surtout, il faut noter les difficultés d'effectuer des prévisions dans ce domaines ; moins encore que dans d'autres sujets, l'adaptation de l'homme à la modernité ne peut être pleinement planifiable.

Ces trois facteurs ont conduit à avoir recours, temporairement, à une sous-traitance supplémentaire, seul moyen d'assurer la sortie des travaux confiés.

## **3) Perspectives.**

Cette situation se prolongera encore en 1984, et ce n'est qu'en 1985 que la capacité accrue de production permettra de réduire dans de très grandes proportions l'importance des travaux sous-traités :

- pour l'impression, en raison de l'installation en mars prochain d'une seconde machine, dite « gazette », le recours à la sous-traitance devrait être supprimé en mai 1984,

- pour la photocomposition, la montée en puissance de la productivité et la fourniture d'une nouvelle machine devrait avoir des effets sensibles au cours du dernier trimestre 1984.

### *C. Le succès des éditions sur microfiches se confirme*

Le volume global de la production des Journaux Officiels s'est nettement redressé en 1982 grâce à une activité législative et réglementaire soutenue (+ 4,53 % pour les pages composées, + 7,97 % pour les pages imprimées). Les éditions les plus importantes sont désormais microfichées. La direction propose maintenant les éditions suivantes :

- Lois et Décrets ..... de 1940 à 1983
- Débats Assemblée nationale ..... de 1958 à 1983
- Débats Sénat ..... de 1958 à 1983
- Avis et Rapports du Conseil Economique et Social...  
..... de 1958 à 1983
- Bulletin Officiel des Prix ..... de 1941 à 1983
- Documents Assemblée nationale ..... de 1978 à 1983
- Documents Sénat ..... de 1973 à 1982

Le nombre d'abonnés aux éditions microfichées augmente régulièrement.

- Lois et Décrets ..... 1219
- Débats Assemblée nationale ..... 170
- Débats Sénat ..... 157
- Bulletin des Prix ..... 61
- Conseil Economique et Social ..... 23

Cette technique n'a cependant pas modifié sensiblement la diffusion des publications. La microfiche est surtout utilisée à des fins d'archivage et certains abonnés multiples ont parfois supprimé un abonnement à l'édition sur papier pour le remplacer par un abonnement à l'édition microfichée.

**D. Les conditions de l'équilibre financier ne paraissent pas satisfaisantes**

Depuis deux ans, la subvention réelle d'équilibre est fixée à un niveau élevé, largement supérieur à la dotation inscrite dans le projet de budget présenté au parlement

**1) Le décalage est le résultat de deux facteurs.**

**a. Des facteurs exogènes en premier lieu, qui ont majoré les coûts et qui tiennent aux difficultés de prévision**

difficultés techniques,

Ainsi qu'il a été noté, les délais d'adaptation du personnel aux nouveaux matériels, les mutations, les restructurations physiques n'ont pas permis d'atteindre aussi rapidement que prévu, les niveaux de productivité souhaités. Le décalage par rapport aux prévisions a été compensé par un recours accru à la sous-traitance et au personnel nouveau

difficultés financières, résultat des effets de taux de change

Excepté pour les machines rotatives (de marque Cretuol Lorc), il n'existe pas de constructeur français de matériel de photocomposition et d'impression

Les principaux constructeurs de matériels d'imprimerie sont américains, allemands, suédois, anglais ou italiens

Toute variation du taux de change a donc un effet direct sur le coût des investissements liés à la modernisation de l'outil de production de la Direction des Journaux Officiels

Ainsi pour le matériel de photocomposition, les calculateurs prévus sont d'origine américaine et le dernier calculateur à installer entrera en service en 1984. Le marché correspondant a été passé en 1981 alors que le dollar était coté à 5,003 francs

**b. Facteurs réglementaires, en second lieu, qui ont ralenti le mouvement de rattrapage des prix**

Les tarifs des Journaux Officiels sont restés bloqués de 1958 à 1979. Il en est résulté un déficit budgétaire croissant auquel il a été décidé de remédier lors de la création du budget annexe

Il était prévu que le rattrapage entrepris depuis 1979 aboutisse à l'équilibre de ce budget en 1983 ou 1984.

Les augmentations tarifaires prévues ont été réalisées pendant les trois premières années. A compter de 1982, pour des motifs conjoncturels, ces augmentations ont été inférieures à celles demandées, et la subvention d'équilibre s'est trouvée fortement majorée en cours d'année, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-après.

	Tarifs (Augmen- tation prévues(en pourcen- tage)	Tarifs (Augmen- tation réelle(en pourcen- tage)	Subvention initiale (en millions de francs)	Subvention (Déficit réel ou fla- d'année) (en millions de francs)	Subvention complé- mentaire (en millions de francs)
1979 .....	55	55	92	92	0
1980 .....	58	58	68,4	68,4	0
1981 .....	47	47	60	60	0
1982 .....	40	18	40	79,7	39,7
1983 .....	40	8	7	90 (1)	83 (1)
1984 .....	25	.	55,6	.	.

(1) Prévission au 1 10 1983

## 2) Cette situation présente des inconvénients certains.

### a. Sur le plan de la sincérité des prix :

La distorsion entre le prix de vente et le prix de revient se maintient.

Ainsi, alors que le prix de revient de la principale édition, Lois et Décrets, est de 7,94 francs, son prix de vente est de 2,15 francs à l'unité et de 0,80 franc en vente abonnés (qui représente 80 % du total des ventes). Ce déséquilibre existe pour pratiquement toutes les éditions du Journal Officiel.

Il apparaît nécessaire de réduire la distorsion et de poursuivre le rattrapage tarifaire interrompu.

Il convient cependant de remarquer que, compte tenu de la vocation du Journal Officiel, l'équilibre ne doit pas être recherché de façon absolue, car il est légitime que l'Etat prenne à sa charge le coût de service public que représente la publication de ses textes.

*b. Sur le plan du contrôle budgétaire en second lieu.*

Depuis deux ans, le budget des Journaux Officiels est voté sur la base d'hypothèses de hausses tarifaires données (40 % en 1982 et 1983). Très peu de temps après le vote par la Haute Assemblée (36 jours plus tard) un décret limitait la hausse à 8 %.

Il ne serait pas sain que cette pratique, qui peut être justifiée par des raisons conjoncturelles exceptionnelles, se perpétue durablement.

*E. Gestion du personnel*

1) Le bilan des principales actions menées depuis trois ans s'avère positif.

*a. Formation professionnelle*

Depuis 1980, un effort tout particulier a été mené pour assurer la formation professionnelle des agents des Journaux Officiels et du personnel de la société de composition (voir détails annexe 3).

– Direction. Des stages extrêmement divers ont été proposés depuis trois ans. 513 agents, sur un effectif total de 669 personnes ont bénéficié d'une action de formation. Il s'agit là d'une action exemplaire.

La formation se ralentit en 1983 et 1984. Au 1er semestre 1983, 9 stages ont été réalisés au profit de 21 agents. Au titre du plan de formation professionnelle 1983-1984, 7 stages sont programmés au bénéfice de 9 personnes.

– SACIJO

C'est en 1980 que fut signé avec le Fonds national de l'emploi un plan de reconversion aux techniques modernes de composition et d'impression pour l'ensemble du personnel de la SACIJO.

Ce plan s'étalant de 1980 au début 1984 a été scrupuleusement respecté. 80 % du montant des frais de formation professionnelle et de rémunération des stagiaires sont pris en charge par le Fonds national de l'emploi et le Fonds social européen.

b. Un contrat de solidarité a été signé le 6 juillet 1982 entre la Société de composition des Journaux Officiels et la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi. Ce contrat, qui expirait le 30 juin 1983, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 1983.

Entre le 1er août 1982 et le 1er juillet 1983, 61 ouvriers et cadres de la Société de composition sont partis en préretraite. Ce personnel a été remplacé par l'intégration de 23 typos-lines et 38 suiveurs de longue durée. 61 ouvriers travaillant avec la société sous contrat à durée déterminée, employés avec un statut précaire ont donc pu bénéficier de la sécurité de l'emploi.

**2) L'introduction de technologies nouvelles entraîne cependant des incertitudes concernant l'emploi.**

a. *Certaines initiatives apparaissent très positives.*

La modernisation de techniques d'impression et de composition répond à la volonté de l'Etat de disposer dans ce domaine d'un outil technologique de pointe.

Cet outil doit être rentabilisé et il apparaît nécessaire de réduire la distorsion entre le service offert et son utilisation par les différentes parties intéressées.

Une mission a récemment été confiée par le Premier Ministre à un haut magistrat afin de clarifier et coordonner les efforts des administrations en matière de banques de données. Le Journal Officiel est naturellement directement intéressé par ces recherches, et les efforts pour développer l'utilisation du Journal Officiel par les Administrations doivent être encouragés.

b. Ces transformations ne vont cependant pas sans inquiétude.

- Les effectifs de la Direction des Journaux Officiels qui avaient augmenté en 1982 et 1983, sont stabilisés en 1984 ; seule une transformation d'emploi de chef de service est prévue en 1984. Pour les années à venir, les effectifs administratifs pourraient évoluer légèrement par suite du développement de nouvelles activités (renseignements téléphoniques...), mais les effectifs techniques devraient normalement fléchir, avec la mise en oeuvre de la photocomposition.

- La société anonyme de composition et d'impression du Journal Officiel, plus encore que la Direction, est un établissement à la croisée des chemins, au coeur des problèmes d'adaptation. Outre le problème de la disparité des statuts du personnel des deux établissements, la rapidité de l'évolution technique implique de nouvelles conceptions de l'utilisation du Journal Officiel et par conséquent du travail de la Société de Composition.

Cette évolution touche en particulier la saisie des données qui représente aujourd'hui 80 % du travail de la SACIJO, mais qui pourrait, à terme, être réalisée directement par l'utilisateur, c'est-à-dire par les administrations elles-mêmes.

Ce mouvement encore impensable il y a quelques années, pose avec acuité le problème de l'avenir de l'établissement. Le rapatriement des travaux sous-traités dans un premier temps, l'étalement de la diminution des travaux de saisie et le développement de l'impression dans un second temps, peuvent constituer des réponses non négligeables à cette question.

Elles restent cependant trop partielles et il convient qu'une réflexion d'ensemble associant tous les partenaires intéressés soit menée sur ce thème.

## ANNEXE 1

## Investissements de photocomposition

	Investissements réalisés depuis 1982 (CP) (en milliers de francs)	Investissements prévus en 1984 (AP) (en milliers de francs)
Investissements liés à la photocomposition .....	19 300	10 700
Dont matériel de photocomposition .....	18 580	7 300
Investissements hors photocomposition .....	2 480	1 750
Pourcentage des investissements liés à la photocomposition dans le total des opérations en capital .....	88 %	86 %

## ANNEXE 2

**Investissements liés à la photocomposition - détail**

*Investissements réalisés depuis octobre 1982 liés à la photocomposition :*

– matériels et logiciels de photocomposition (système) . . .	5 950 000
– deuxième photocomposeuse . . . . .	1 700 000
– deuxième chaîne de fabrication des plaques offset . . . . .	2 820 000
– rotative offset Creusot-Loire . . . . .	4 720 000
– empileurs des journaux en sortie de rotative . . . . .	1 100 000
– petits matériels divers . . . . .	410 000
– convertisseur de disquettes magnétiques . . . . .	150 000
– études photocomposition . . . . .	800 000
– fin d'aménagement des locaux (1ère phase) . . . . .	910 000
– début d'aménagement des locaux (2ème phase) . . . . .	610 000
– fin d'installation du groupe de secours . . . . .	130 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>19 300 000</b>

*Investissements prévus en 1984 liés à la photocomposition :*

– aménagements des locaux (magasin papiers) .....	3 400 000
– matériels de photocomposition .....	1 500 000
– matériels d'impression et réception .....	1 500 000
– études photocomposition .....	800 000
– matériels divers photocomposition .....	300 000
– aménagements nouveaux ateliers .....	3 200 000
<b>Total .....</b>	<b>10 700 000</b>

## ANNEXE 3

## Formation professionnelle

## DIRECTION

	1980	1981	1982	1983	1984
Crédits alloués au titre de la formation professionnelle (1) .....	503 933	568 933	796 391	882 391	882 391
Nombre total d'actions .....	55	67	48	15 (au 30 juin)	
Nombre total de bénéficiaires .....	159	228	105	21	

(1) Crédits inscrits au chapitre 63-01 art.91 pour les années 1980 à 1983 et au chapitre 62-82 art.83 pour l'année 1984.

## SOCIETE DE COMPOSITION

	1980	1981	1982	1983 (au 30 juin)
Total des stages .....	50	102	260	144
Montant des actions de formation .....	982 388	1 343 840	3 186 316	1 129 308